



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

**Direction régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale de Bretagne**
Mission Observation Appui Expertise

L'INFO STATISTIQUE

N°16 / Novembre 2011

Les adultes en difficulté pris en charge par les centres d'hébergement et de réadaptation sociale de Bretagne en 2008

Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) accueillent un millier de personnes, en majorité des hommes, souvent seuls. La quasi-totalité des adultes hébergés sont pris en charge dans leur département d'origine.

Pour près de la moitié des adultes admis en CHRS, l'entrée dans la structure est liée à la perte immédiate de leur logement pour des motifs familiaux ou économiques mais ces établissements accueillent également des personnes qui étaient au préalable privées de logement.

Les personnes hébergées semblent dans une situation de plus grande précarité que lors de la précédente enquête de 2004 : elles sont moins qualifiées, 40% sont au chômage et elles disposent de moins de ressources financières.

La durée de prise en charge, de sept mois en moyenne, continue de s'allonger. Près de la moitié des adultes accèdent à un logement à la sortie du CHRS toutefois, les sortants ont plus de difficulté à retrouver une activité professionnelle.

Stefan MUNIER

L'enquête menée sur l'année 2008 porte sur vingt neuf CHRS. Ces structures ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des personnes et familles en détresse afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale.

Historiquement, le public accueilli en CHRS était largement composé d'hommes vivant seuls et n'ayant aucune activité professionnelle. L'enquête menée en 2004 montrait cependant que le profil des personnes accueillies s'était diversifié à travers la présence accrue de femmes, de jeunes, de couples avec ou sans enfants ou encore de personnes exerçant une activité professionnelle. Au vu des résultats de l'enquête ES 2008, cette tendance à la diversification des profils des personnes accueillies semble se stabiliser.

Une majorité d'hommes seuls, de 37 ans d'âge moyen

Après avoir baissé de 1997 à 2004, la part des hommes a augmenté en 2008 et passe de 58 à 62% des adultes accueillis en CHRS.

Les hommes sont ainsi nettement plus représentés au sein des CHRS que dans la population bretonne où la part des hommes constitue la moitié des personnes âgée de 20 à 59 ans. Les hommes hébergés vivent seuls à 85%, 13% sont en couple et 2% sont des pères vivant seuls avec leur(s) enfant(s).

Les femmes représentent 38% des adultes accueillis soit quatre points de moins qu'en 2004. La plupart d'entre elles, 63%, vit en famille et une majorité des femmes sont mères : elles sont 47% à vivre seule avec leur(s) enfant(s), 8% à vivre en couple avec enfant(s) et 8% également à vivre en couple sans enfant. Les femmes vivant seules représentent 37% des femmes.

L'âge moyen des adultes accueillis a augmenté de plus de six mois depuis 2004 pour atteindre près de 35 ans et demi au 15 décembre 2008. Âgés en moyenne de près de 37 ans, les hommes demeurent plus âgés que les femmes qui ont une moyenne d'âge de 33 ans.

La part des jeunes âgés de 20 à 24 ans, qui avait progressé de 6 points entre 1994 et 2004, a baissé d'un point depuis 2004 et atteint ainsi 19% des adultes présents.

L'un des principaux facteurs d'exclusion sociale habituellement retenus est l'isolement familial et concerne les personnes vivant seules ou les familles mono parentales. Le fait de vivre seul, avec ou sans enfant(s), concerne ainsi 86% des adultes accueillis, proportion similaire aux résultats de 2004. Les personnes sans conjoint et sans enfant représentent à elles seules toujours les deux tiers des adultes hébergés et sont composées à 79% d'hommes. Les femmes quant à elles demeurent largement majoritaires parmi les parents isolés et en représentent 93%. La part des couples restent stable depuis 2004, 14% des adultes vivent ainsi en couple et la moitié d'entre eux a des enfants.

La proportion des familles n'évoluant pas, celle des enfants se maintient également et atteint 30% des personnes présentes en CHRS.

Si l'ensemble des adultes accueillis est plus âgé qu'en 2004, les couples, avec ou sans enfant(s), sont quant à eux plus jeunes de trois

ans et sont ainsi en moyenne âgés de 32 ans. Les enfants hébergés en CHRS sont également plus jeunes qu'en 2004 : les enfants de moins de dix ans représentaient les deux tiers des enfants accueillis en 2004, ils en représentent les trois quarts en 2008. La moyenne d'âge des enfants est ainsi passée de 7 à 6 ans.

L'étude menée par l'INSEE en 2001 sur les sans-domiciles retenait également comme facteur

aggravant de pauvreté le fait d'avoir émigré récemment. Même si elle diminue par rapport à 2004, la part des étrangers, ressortissants ou non de l'Union européenne, représente 17% des adultes accueillis. Les étrangers non ressortissants de l'Union européenne représentent 15% des adultes accueillis, soit près de dix fois plus que la proportion d'étrangers hors UE présents au sein de la population bretonne âgés de 20 à 59 ans (1,7%).

Répartition des personnes hébergées au 15/12/2008 selon le sexe, l'âge, la situation familiale et le mode d'hébergement (en %)

	Bretagne	France
Sexe (adultes uniquement)		
Hommes	58,9	57,0
Femmes	41,1	43,0
Ensemble des répondants	100,0	100,0
Tranche d'âge		
Moins de 18 ans	30,5	30,0
de 18 à 24 ans	15,9	16,0
de 25 à 34 ans	18,6	19,0
de 35 à 44 ans	18,3	18,0
de 45 à 59 ans	16,2	15,0
60 ans ou plus	<1	2,0
Ensemble des répondants	100,0	100,0
Situation familiale		
Hommes seuls	36,4	32,0
Femmes seules	9,9	12,0
Pères isolés avec enfant(s)	1,0	1,0
Mères isolées avec enfant(s)	12,6	11,0
En couple sans enfant	4,6	4,0
En couple avec enfant(s)	5,2	9,0
Enfants ou adolescents accompagnant un adulte isolé	24,6	22,0
Enfants ou adolescents accompagnant un couple	5,7	9,0
Ensemble des répondants	100,0	100,0
Mode d'hébergement		
Regroupé dans l'établissement	59,7	58,0
Diffus (chambres ou appartements en ville)	40,1	39,0
En hôtel	<1	3,0
Ensemble des répondants	100,0	100,0

Source DRJSCS de Bretagne/DREES enquête ES 2008

Une prise en charge de proximité

La prise en charge de proximité, déjà forte en 2004, s'est accentuée en 2008. Ainsi, la part des adultes domiciliés en Bretagne avant leur admission est passée de 85 à 95%. Plus de 90%

des adultes sont accueillis dans un CHRS de leur département, un peu moins de 5% viennent d'un autre département breton.

Capacités installées dans les CHRS de Bretagne au 15/12/2008



Activité

Au 15 décembre 2008, les vingt neuf CHRS proposaient un millier de places. L'implantation des CHRS se fait surtout dans les agglomérations. La seule ville de Rennes compte ainsi plus du tiers des places installées sur l'ensemble de la région. Les CHRS peuvent proposer plusieurs types de places d'hébergement. Ainsi, les places d'insertion représentent 84% des places offertes, les places d'urgence 12% et les places de stabilisation 4%. Sur l'ensemble de l'année 2008, le taux d'occupation des CHRS breton est de 96%

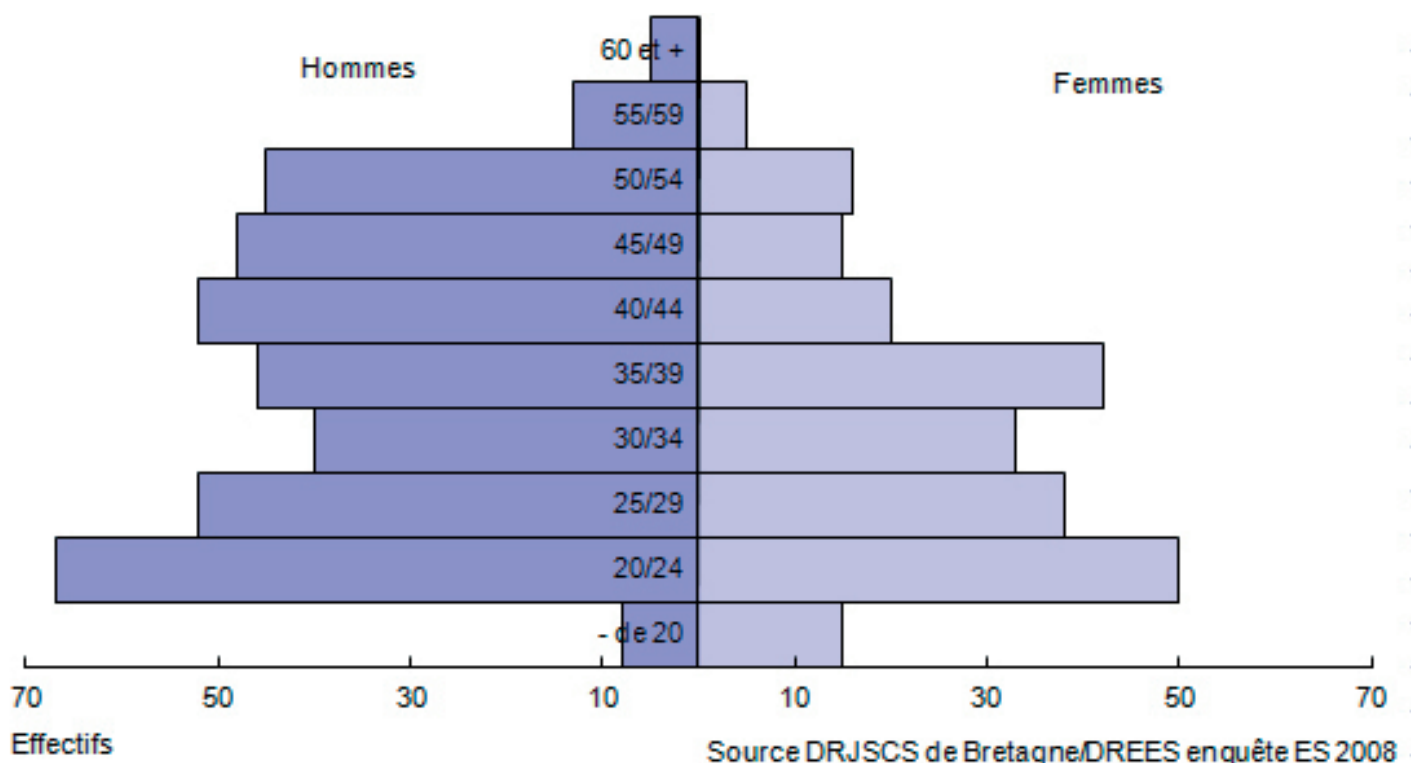
Département	Nombre de structures enquêtées	Capacités installées au 15 décembre 2008	Taux d'équipement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans
Côtes-d'Armor	5	167	0,59
Finistère	10	270	0,59
Ille-et-Vilaine	8	468	0,89
Morbihan	6	218	0,60
Ensemble région	29	1123	0,69

Source DRJSCS de Bretagne/DREES enquête ES 2008

Un CHRS sur trois seulement déclarait s'adresser à un ou des publics prioritaires en 2004, ils sont trois sur cinq en 2008. Parmi les établissements indiquant cibler un public prioritaire, 53% s'adressent prioritairement à des personnes sortant de prison, 47% à des femmes victimes de violences, 41% à des jeunes de moins de 25 ans, 41% également à des personnes sortant d'établissements psychiatriques.

En plus de l'hébergement, les CHRS proposent d'autres prestations portant notamment sur l'emploi, le logement, l'aide aux démarches administratives, la domiciliation (boîtes à lettres), la restauration collective, la santé ou l'aide alimentaire.

Pyramide des âges des adultes présents au 15/12/2008



Une volonté d'autonomisation des adultes accueillis

Trois adultes sur cinq sont hébergés au sein même des établissements, plus de 90% d'entre eux vivent sans conjoint.

Les CHRS disposent également de places d'hébergement diffus constituées de chambres ou de logements indépendants disséminés dans la ville. L'hébergement diffus est essentiellement destiné aux personnes en mesure de gérer leur quotidien, emploi du temps, budget, de façon autonome. Il sert à la fois à accueillir les nouveaux admis afin de préserver leur autonomie ainsi qu'à favoriser celle des personnes déjà prises en charge avant d'envisager une sortie définitive de la structure.

Ce mode d'hébergement a augmenté depuis 2004, passant de 26 à 40% des adultes pris en

charge. Ce sont principalement les personnes accompagnées d'enfant(s) qui ont bénéficié de cette mesure. Un couple avec enfant(s) sur deux était hébergé au sein même des CHRS en 2004, ils ne sont plus qu'un sur cinq dans cette situation. Nettement majoritaires sur l'ensemble de places de CHRS, les adultes sans conjoint et sans enfant ne représentent plus que la moitié des adultes pris en charge en hébergement diffus. Les parents sans conjoint et les couples représentent chacun un quart des adultes accueillis. Parmi les adultes hébergés en chambre ou en appartement, plus d'un sur cinq exerce une activité professionnelle.

Répartition des adultes hébergés au 15/12/2008 selon le motif d'admission et l'hébergement antérieur (en %)

	Bretagne			France
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Motif d'admission				
Sortir de la rue	24,5	8,5	18,4	19,0
Sortie de structure d'hébergement	12,0	5,6	9,5	21,0
Perte de logement, logement insalubre ou en surpeuplement	18,7	23,5	20,5	13,0
Sortie de service psychiatrique, de prison ou d'autres institutions	21,6	7,7	16,3	12,0
Violence ou rupture conjugale	5,6	33,3	16,3	13,0
Rupture familiale	5,9	8,5	6,9	10,0
Demande d'asile	1,9	6,4	3,6	3,0
Autre	9,9	6,4	8,5	10,0
Ensemble des répondants	100,0	100,0	100,0	100,0
Hébergement ou logement antérieur				
Locataire, accédant à la propriété ou propriétaire d'un logement non HLM	11,3	16,9	13,8	8,0
Locataire d'un logement HLM	8,6	9,5	9,0	7,0
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	18,8	29,0	23,3	21,0
Etablissement de la protection de l'enfance ou chez une assistante familiale	<1	<1	<1	1,0
Etablissement médical, pénitentiaire	24,0	6,5	16,2	8,0
Hébergement social hors urgence ou logement adapté	8,6	17,3	12,4	16,0
Hébergement d'urgence	11,3	9,5	10,5	24,0
Hébergement de fortune, mobile ou sans abri	13,7	7,4	10,9	9,0
Autre type d'hébergement ou de logement	3,8	3,0	3,4	5,0
Ensemble des répondants	100,0	100,0	100,0	100,0

Source DRJSCS de Bretagne/DREES enquête ES 2008

Entrer dans un CHRS pour ne pas vivre dans la rue

L'enquête menée en 2008 comportait une nouvelle variable visant à connaître le motif ayant présidé l'admission en établissement. Près d'un adulte sur deux est entré dans un CHRS suite à l'impossibilité de se maintenir dans son logement soit pour des raisons familiales soit pour des motifs d'ordre économique.

Le quart des adultes est admis en CHRS en raison de difficultés familiales telles que violence ou rupture conjugales, rupture familiale. Les femmes représentent 70% de ces personnes et les familles mono parentales 45%. Une femme sur trois a été accueillie en CHRS en raison de violence ou d'une rupture conjugale. Âgées en moyenne de 33 ans, les personnes en difficultés familiales sont plus jeunes que l'ensemble des adultes accueillis. La moitié d'entre elles est au chômage.

Un adulte sur cinq a été admis en CHRS suite

à des problèmes économiques l'empêchant de se maintenir dans son logement. Il s'agit de personnes qui ont perdu leur logement ou qui ont dû le quitter en raison de son insalubrité ou d'un surpeuplement. Composées d'hommes à 56%, ces personnes sont plus âgées que l'ensemble des adultes hébergés avec près de 38 ans de moyenne d'âge. Elles sont par ailleurs plus souvent en situation d'emploi, 19% exercent une activité professionnelle contre 16% pour l'ensemble des adultes accueillis. Le tiers d'entre elles est par ailleurs inactif pour un peu plus du quart de l'ensemble des adultes accueillis. A noter que les retraités sont trois fois plus représentés dans cette catégorie que sur l'ensemble des adultes pris en charge.

Trois adultes sur dix sont admis en CHRS pour sortir de la rue ou d'une structure d'hébergement d'urgence. Il s'agit très majoritairement d'hommes, à 81%, et de personnes vivant seules, à 81% également.

Un tiers de sans domicile

Selon la définition de l'INSEE, est considérée comme sans domicile une personne qui a recours à un service d'hébergement ou qui dort dans un lieu non prévu pour l'habitation.

Un adulte sur trois n'avait pas de logement avant son entrée en CHRS, 23% des adultes étaient préalablement hébergés dans un autre établissement social et 11% ne disposaient que d'un logement de fortune (baraque, squat, caravanes, sans abri...). Parmi les femmes sans domicile, 78% étaient déjà accueillies en établissement et 22% n'avaient qu'un logement de fortune. Pour les hommes sans domicile, 60% étaient en établissement d'hébergement et 40% dormaient dans un logement de fortune.

Le quart des adultes disposait d'un logement

ordinaire dont une majorité de femmes. Un autre quart des adultes était logé gratuitement ou hébergé dans sa famille ou chez des amis.

En comparaison des résultats nationaux, il semble que les personnes prises en charge dans les CHRS de Bretagne soient moins marginalisées avant leur admission. En effet, si le tiers des adultes accueillis en Bretagne était privé de logement avant leur admission, c'est la moitié des adultes qui était dans cette situation au plan national.

A noter que la part des adultes sortant de prison a doublé depuis 2004 atteignant 8% des adultes accueillis.

Une qualification en baisse

Si moins d'un adulte sur cinq n'avait aucune qualification en 2004, les adultes sans aucune expérience professionnelle représentent près du quart des adultes hébergés en 2008.

Proportionnellement, les femmes sont moins qualifiées que les hommes. Si un homme sur cinq n'a aucune qualification, ce sont deux femmes sur cinq qui se trouvent dans cette situation.

C'est la part des ouvriers qui connaît la plus forte baisse passant de 54 à 49% des adultes. La proportion d'employés reste stable avec un adulte sur quatre.

Les jeunes âgés de 25 ans ou moins apparaissent moins qualifiés que l'ensemble des adultes. Ils sont ainsi un sur deux à n'avoir jamais exercé d'activité professionnelle. Leur situation s'est aggravée depuis 2004 où le taux de jeunes sans qualification atteignait 38%. L'écart de qualification entre les hommes et les femmes est encore plus marqué pour les jeunes puisque parmi les seules femmes de 25 ans ou moins, plus des deux tiers sont sans qualification contre un peu plus du tiers pour les jeunes hommes. En 2004, la moitié des femmes de 25 ans ou moins n'avait pas de qualification.

Des chômeurs plus nombreux

Les chômeurs, inscrits ou non à l'ANPE, ont fortement augmenté depuis 2004 et passent de 27 à 40% des adultes hébergés.

Cette hausse touche plus particulièrement les hommes. Si en 2004 les hommes représentaient la moitié des chômeurs, ils en composent plus des deux tiers en 2008. Les femmes au chômage, dont la moyenne d'âge est de 30 ans et demi, sont plus jeunes que la moyenne des femmes accueillies.

Alors que près de 25% des adultes exerçaient une activité professionnelle en 2004, ils ne sont plus que 16% en 2008. Les femmes sont moins souvent en situation d'emploi que les hommes puisque seulement 11% d'entre elles exercent une activité professionnelle contre 19% des hommes. Les travailleurs sont plus âgés que l'ensemble des adultes accueillies, un sur deux à 37 ans ou plus.

Une plus grande précarité financière

Moins d'un adulte sur quatre perçoit un revenu du travail ou de stage alors qu'ils étaient 35% à en bénéficier en 2004.

Parmi ces personnes, le tiers dispose également d'une autre ressource.

La part des bénéficiaires du RMI/RSA ou de l'Allocation Parent Isolé a quant à elle nettement augmenté passant de 24 à 34% des adultes hébergés.

Près d'un adulte sur cinq n'a aucune ressource personnelle.

Si les adultes accueillies dans les CHRS restent majoritairement couverts par l'assurance maladie, la part de ceux inscrits auprès de la sécurité sociale ne représente plus que le quart des adultes contre le tiers en 2004. De même les allocataires de la CMU de base sont passés de 13 à 5% des adultes. Les deux tiers des adultes hébergés bénéficient de la CMU de base ainsi que de la CMU complémentaire alors qu'un sur deux en relevait en 2004. Enfin, 3% des adultes ne disposent d'aucune couverture maladie.

Répartition des adultes hébergés au 15/12/2008 selon l'activité (en %)

	Bretagne			France
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Activité au 15/12/2008				
Salariés en contrat non aidé (CDI, CDD, intérim...) et indépendants	17,1	10,7	15,1	20,0
Salariés en contrat aidé	1,7	<1	1,4	3,0
En insertion par l'activité économique ou activité d'adaptation à la vie active	13,7	5,7	11,2	7,0
En stage ou formation	5,6	5,7	5,6	5,0
Chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE)	39,8	40,2	39,9	39,0
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	14,3	20,7	16,3	13,0
Retraités	1,7	<1	1,4	2,0
Etudiants ou adolescents scolarisés	1,7	3,8	2,3	1,0
Autres inactifs	4,5	11,9	6,8	10,0
Ensemble des répondants	100,0	100,0	100,0	100,0

Source DRJSCS de Bretagne/DREES enquête ES 2008

La durée de séjour continue de s'allonger

L'accueil en CHRS est possible pour une durée de six mois renouvelable une fois.

La moitié des adultes est sortie après moins de cinq mois de prise en charge contre trois mois en 2004. La durée de séjour est ainsi passée de 6 à 7 mois en moyenne. En revanche, un quart des adultes a fréquenté un CHRS huit mois ou plus. Les femmes ont bénéficié d'une prise en charge un peu plus longue que les hommes avec

respectivement 8 et 6 mois de durée moyenne de séjour.

On peut noter que plus la précarité avant l'admission est grande et plus le séjour est court. Ainsi, la durée moyenne de séjour des personnes qui étaient à la rue avant leur entrée en établissement est de cinq mois contre neuf mois pour les personnes ayant dû quitter leur logement. L'exclusion prolongée accentue les difficultés de sociabilisation et donc le maintien dans le cadre des structures de vie collective.

Un meilleur accès au logement

La situation antérieure à l'entrée en établissement impacte la destination à la sortie. Plus la précarité est grande avant l'admission et plus il sera difficile d'accéder à un logement. Sur l'ensemble des sortants, la part des adultes accédant à un logement personnel à la sortie d'un CHRS a augmenté passant de 39% en 2004 à 47% en 2008.

Un homme sur trois et deux femmes sur trois accèdent à un logement privatif (propriétaire ou locataire d'un logement HLM ou non).

Inversement, les adultes quittant un CHRS sans domicile ne représentent plus que 15% des sortants contre 21% en 2004. Un homme sur cinq et

une femme sur dix se retrouvent sans logement à leur sortie de CHRS. Les adultes bénéficiant d'un logement gratuit dans leur famille ou chez des amis à leur sortie de CHRS passent de 20% des sortants en 2004 à 15% en 2008.

Toutefois, ces résultats varient selon l'hébergement antérieur à l'admission. Ainsi, parmi les adultes qui disposait d'un logement avant leur entrée, près des deux tiers retrouvent un logement et 15% sont sans domicile. A l'opposé, la moitié des adultes sans domicile avant leur admission accèdent ensuite à un logement et le tiers se retrouvent à nouveau sans domicile à leur sortie.

Plus de sortants sans emploi

La proportion d'adultes exerçant une activité professionnelle reste stable par rapport à 2004 et concerne un adulte sortant sur quatre.

En tenant compte également des adultes en insertion par l'activité économique, en adaptation à la vie active ou en stage de formation, c'est un adulte sur trois qui quitte un CHRS en situation d'activité professionnelle.

Si la part des inactifs, retraités, étudiants ou

personnes dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle, diminue de cinq points pour atteindre 25% des sortants, la part des chômeurs augmente quant à elle de sept points et concerne 43% des sortants. Deux hommes sur cinq et une femme sur deux sortent du CHRS en étant au chômage.

Répartition des adultes sortis en 2008 selon la durée de séjour et la destination (en %)

	Bretagne			France
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Durée de séjour (en mois)				
Premier quartile	2,0	2,0	2,0	1,0
Médiane	4,0	6,0	5,0	4,0
Troisième quartile	8,0	11,0	9,0	9,0
Moyenne	6,0	8,0	7,0	7,0
Destination à la sortie				
Locataire, accédant à la propriété ou propriétaire d'un logement non HLM	19,0	20,2	19,5	14,0
Locataire d'un logement HLM	17,4	41,8	27,4	18,0
FJT, FTM ou résidence sociale	7,0	2,1	5,0	3,0
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	14,1	16,6	15,1	14,0
Hébergement à caractère social hors urgence (CHRS, CADA, logement ALT...)	22,3	9,8	17,2	15,0
Autre établissement (de santé, pour personnes âgées, pénitencier...)	14,9	3,6	10,3	6,0
Hébergement d'urgence	<1	<1	<1	3,0
Hébergement de fortune, mobile ou sans abri	3,3	1,8	2,7	22,0
Autre type d'hébergement ou de logement	1,6	3,6	2,4	4,0
Ensemble des répondants	100,0	100,0	100,0	100,0

Source DRJSCS de Bretagne/DREES enquête ES 2008

Les Personnels des CHRS

Les CHRS de Bretagne emploient environ 400 personnes pour un taux d'encadrement global de 32%. Le taux d'encadrement éducatif et social est de 17 % en Bretagne et de 12% en moyenne nationale. Un CHRS sur six indique avoir recours au bénévolat.

Les femmes représentent 57% des personnes employées dans ces établissements. La moyenne d'âge du personnel est de 44 ans. Les hommes sont plus âgés que les femmes avec un âge moyen de 47 ans contre 43 ans pour les femmes. L'ancienneté moyenne est de 9 ans soit trois ans de plus que pour l'ensemble de la France. La part du personnel à temps partiel a augmenté passant de 45% des agents en 2004 à 53% en 2008.

Fonction principale	Région Bretagne			France
	En effectif	En ETP	En %	En %
Personnel de direction	83	53,5	17,0	15,5
Personnel des services généraux	97	62,9	20,0	29,1
Personnel d'encadrement	26	20,5	6,5	6,7
Personnel éducatif et social	186	166,2	52,7	46,0
Dont :				
<i>Moniteur d'atelier</i>	14	12,47	4,0	
<i>Educateur technique spécialisé</i>	5	5,0	1,6	
<i>Moniteur éducateur</i>	23	21,0	6,7	
<i>Educateur spécialisé</i>	70	62,4	19,8	
<i>Animateur social</i>	26	23,0	7,3	
<i>Conseiller en économie sociale et familiale</i>	16	14,1	4,5	
<i>Assistant de service social</i>	16	14,3	4,5	
Personnel médical, paramédical et psychologique	25	10,6	3,4	2,0
Autres	1	1,0	0,3	0,7
Ensemble	418	314,7	100,0	100,0

Source DRJSCS de Bretagne/DREES enquête ES 2008

En savoir plus

«Sans domicile» - Economie et Statistique n° 391-392, octobre 2006, INSEE

«Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie» - INSEE Première n°1225, février 2009, INSEE

«L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissements - Résultats de l'enquête ES 2008 - Etudes et Résultats n° 766, juin 2011, DREES

«Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale» - Premiers résultats de l'enquête ES 2008 - Etudes et Résultats n° 738, septembre 2010, DREES

Méthodologie de l'enquête

L'enquête ES 2008 s'adresse aux établissements et services accueillant des adultes et des enfants en difficulté. Seuls les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) sont étudiés ici. Les CHRS ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des personnes et familles en détresse afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale.

Plusieurs volets composent le questionnaire : identification des structures, activité, personnel, personnes présentes au 15 décembre 2008 (hors section d'urgence) et personnes ayant quitté les structures au cours de l'année 2008. Sur les trente trois CHRS interrogés, vingt neuf ont répondu à l'enquête représentant plus de 85% des personnes accueillies au 15/12/2008. La précédente enquête date de l'année 2004.

STAT INFOS N° ISSN : 1778-0349

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de Bretagne | Mission Observation Appui Expertise

www.bretagne.drjscs.gouv.fr Tél : 02 23 48 24 00 Mail : drjscs35@drjscs.gouv.fr